

Frais de port du livre : la vigilance reste de mise

lun 23/03/2026 - 15:29



Chères consœurs, chers confrères,

En tant que premiers commerces culturels de proximité, nous sommes très nombreux à vendre des livres à nos dix millions de clients quotidiens, sur tous les territoires. C'est un vrai produit de diversification que nous sommes de plus en plus nombreux à proposer dans nos commerces. Nous sommes devenus collectivement un acteur important de ce marché. À tel point que Culture Presse s'est associée au groupe Hachette pour créer «?un prix des lecteurs Culture Presse-Livre de Poche?» , dont le jury est composé de clients de nos magasins recrutés sur tout le territoire, parmi les milliers de lecteurs qui fréquentent nos points de vente chaque jour. Un prix littéraire qui en est à sa 6^{ème} édition, et dont le lauréat sera dévoilé mercredi 1^{er} avril, dans le cadre du 53^{ème} Congrès de notre Organisation professionnelle.

Le livre papier a résisté encore une fois à la concurrence de la liseuse et des fichiers numériques car, comme pour la presse, la lecture papier représente un moment de détente, de plaisir que l'on ne peut pas remplacer.

Cependant, nos ventes sont concurrencées par quelques mastodontes du numérique, qui vendent à distance ces objets culturels et les expédient chez le consommateur. Chacun d'entre nous, à cette définition, aura spontanément pensé à Amazon. Or, si le prix de vente du livre imprimé en France fixé par l'éditeur est le même pour tous les circuits de distribution, grâce à la loi Lang de 1981, ces acteurs n'en ont pas moins déstabilisé la structure du marché, par le biais d'une remise de 5%, autorisée par la loi, devenue systématique sur ces plateformes numériques, auquel s'ajoute un dumping des frais de port. Cette dernière pratique a été interdite dès 2014, mais immédiatement contournée avec des frais de port à 1 centime. Depuis 2023, en application de la loi Darcos, les frais de port sont encadrés. C'est une bonne chose. Les acteurs du commerce digital tentent un nouveau contournement, en livrant dans les fameux «?lockers?», au prétexte que ceux-ci sont installés par des commerces qui vendent du livre. Ces mêmes plateformes tentent de faire fléchir l'Etat sur le sujet. La vigilance reste donc toujours de mise. En tant que représentant des premiers commerces culturels de proximité, Culture Presse soutient la démarche du Syndicat de la librairie française qui se bat pour rappeler l'efficacité de cette loi, au service du consommateur et des libraires.

Nous resterons vigilants. Je vous donne rendez-vous le 1 er avril pour connaître, la ou le lauréat du prix des lecteurs Culture Presse-Livre de Poche 2026?!

Jean-Michel Detchart
Président national de Culture Presse